



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-08

Objet : Autorisation de pose de bennes et de grue sur domaine public, dans la rue du Bois 59158 MAULDE

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de DELCROIX TP SAS, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 10 février 2026 demandant l'autorisation de pose de bennes et de grue dans le cadre de travaux de création branchement eau neuf eau potable dans la rue du Bois, 59158 MAULDE,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRÊTONS

Art 1 : DELCROIX TP SAS, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX est autorisé à stationner une benne 15m² et une grue 15m² dans la rue du Bois 59158 Maulde.

Art 2 : Les travaux de création branchement neuf eau potable sont prévus à partir du 17 février 2026 pour une durée de 30 jours.

Art 3 : Les matériaux, les bennes et la grue doivent être rendues visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis en place par DELCROIX TP SAS sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La stabilité des matériaux, des bennes et de la grue seront assurés en toutes circonstances. Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- DELCROIX TP SAS, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX,
- La brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord,
- CIS Saint-Amand-Les-Eaux,
- SIAVED,
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 10 février 2026,

Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

Par délégation du Maire

Le 1er Adjoint

